COMMISSION STATUTS DES EDUCATEURS

PV de réunion du samedi 11 février 2023

PRESENTS :

- Gérard BELLEHIGUE – Président de la Commission
- Alain LEMOINE - Président Commission Technique

EXCUSE :

- Lounis HATTAB - CTD

Examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le DVOF de niveau D1 pour les catégories sénior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraineurs de Football.

SENIORS D1

Situation du club du FC GOUSSAINVILLE : La situation d'encadrement de cette équipe n'est visiblement pas résolue à ce jour ceci occasionnant 4 absences d'éducateur diplômé au minimum du CFF3 depuis le début de saison. Aussi la commission tient à alerter le club de FC Goussainville pour lui signifier qu'en l'absence d'éducateur diplômé sur le banc de touche, son équipe séniors D1 encours, outre les amendes règlementaires, la perte au classement d'un point par rencontre à compter de la cinquième absence sur le banc et invite donc le FC Goussainville à régulariser sa situation dans les meilleurs délais.

L'examen des autres feuilles de match indique que les éducateurs désignés sont bien inscrits.
La Commission est susceptible de réaliser des contrôles occasionnels sans prévenir de son passage

U18 D1

L'examen des autres feuilles de match indique que les éducateurs désignés sont bien inscrits.
La Commission est susceptible de réaliser des contrôles occasionnels sans prévenir de son passage

U16 D1

L'examen des autres feuilles de match indique que les éducateurs désignés sont bien inscrits.
La Commission est susceptible de réaliser des contrôles occasionnels sans prévenir de son passage

U14 D1

L'examen des autres feuilles de match indique que les éducateurs désignés sont bien inscrits.
La Commission est susceptible de réaliser des contrôles occasionnels sans prévenir de son passage